



Urgent quoi faire pour le visa

Par **bilou2pac**, le **18/03/2010** à **16:37**

Bonjour,

Je suis en situation irreguliere, j aimerais faire la demande de carte de resident ou de titre de sejour.

Je suis marié depuis fevrier 2007 en france.

Les autorités me demande de rentrer en tunisie pour demander un visa long séjour car je n ai as de visa.

Le probleme c que j ai quitter la tunisie qd j avais 17 la j en ai 26,on ma appelé au service militaire come j été absente je risque si je rentre d etre arreter par la douane donc sois je fais mon service un an ou je viasen prison.

Je ne sais pas quoi faire comme demarche ouvez m aider ma femme est tres malade je ne peu pas la laisser seule .

MERCI

Par **chris_ldv**, le **18/03/2010** à **17:12**

Bonjour,

Vous êtes en infraction à la fois en France et en Tunisie.

Il vous est nécessaire de régulariser votre situation d'abord avec votre pays d'origine: c'est à vous de choisir entre la prison (en Tunisie) ou le service national (en Tunisie).

Dans le cas contraire vous prenez le risque d'être arrêté en France pour séjour irrégulier, puis d'être expulsé vers votre pays d'origine avec les mêmes conséquences facheuses, mais en

plus la possibilité d'une interdiction de séjour en France.

Vous pouvez aussi tenter de rester en France un an de plus et essayer d'obtenir un titre de séjour après une présence de 10 ans, à charge pour vous d'apporter toutes les preuves nécessaires, ce qui n'est pas évident puisque vous n'avez pas forcément conservé toutes les preuves nécessaires depuis 9 ans.

Pour ma part je ne vous conseille pas cette option qui vous expose pendant un an à une arrestation et une reconduite à la frontière (vraisemblable si vous vous êtes renseigné en préfecture).

Reste la possibilité de devenir parent d'un enfant français mais votre femme étant très malade cela est exclu. De toute manière un enfant ne doit pas être conçu au seul motif d'obtenir un titre de séjour pour l'un de ses parents. Enfin vous pouvez être arrêté et expulsé bien avant la naissance d'un enfant.

Cordialement,

Par **Mariem**, le **18/03/2010** à **19:18**

Bonjour après 3 ans de mariage on peut pas expulser un conjoint d' un français

Par **didier**, le **18/03/2010** à **22:22**

est ce que le pacs peut faire régularisés sans papier entré sans visa sans faire renré au pays d'origine.???

Par **nanou29**, le **20/03/2010** à **01:40**

pour ta reponse sur le pacs je ne pourrais pas te dire car je suis dans la meme situation que toi alors j attends plus d information en esperant qu elles sont bonnes